

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Février 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 16 Janvier 2020 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présent(e) s : M. BOGAËRT Dominique, 1^{er} Adjoint ; Mmes JORRE Béatrice, TABOUREL Juliette, CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, ROZANSKI Virginie; Mrs. DAÛY Serge, CHOPINET Jean-Noël, GUYADER Alain

Absences excusées : Mme LIZESKI Nadège donne pouvoir à M. BOGAËRT Dominique ; M. IBERT André, 2^{ème} adjoint donne pouvoir à Mme JORRE

Absents non excusés : Mrs DALIGAULT Cyril et DROUET Daniel ; Mme PERRIER Layla

Secrétaire de séance : M. BOGAËRT Dominique

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

Délibération pour approbation du nouveau règlement de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose ceci :

Suite à l'aménagement du coin de réchauffe et la location de vaisselle, un nouveau règlement a été établi.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération pour approbation du règlement du columbarium

Monsieur le Maire expose ceci :

Suite à l'aménagement d'un columbarium dans le cimetière, un nouveau règlement a été établi.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération pour signature des avenants aux marchés ABM

Monsieur le Maire expose ceci :

Compte tenu des modifications liées au changement de destination du local médical en restaurant, il y a lieu de revoir le montant du marché du lot 2 pour l'entreprise ABM à la baisse.

Le montant de la moins – value est la suivante :

- Moins 378,39 €HT
- Moins 165.97 € de TVA
- Moins 544,36 € TTC

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant, soit l'avenant N°1 sur Lot 2 d'ABM sur le marché REHACB1.

Concernant l'extension du restaurant, il est nécessaire d'ajouter une zone en autobloquant qui n'était initialement prévue dans le marché AGRANRESTAUBJSO2019.

Le montant de la dépense nécessaire est de 1.761,80 € HT, soit 2.114,16 € TTC.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant, soit l'avenant N°2 sur Lot 1 d'ABM sur le marché AGRANRESTAUBJSO2019.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants aux marchés ABM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h .

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 20 Février 2020

Le Maire

1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers